

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Procès-verbal de l'ajournement de la séance extraordinaire du 26 avril 2021, se tient ce jeudi 29 avril 2021 à 17 h 30, via conférence web, la séance extraordinaire ajournée du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron, Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance extraordinaire s'est tenue à huis clos. Un enregistrement des discussions a été publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance d'ajournement. Madame le préfet présente les maires à tour de rôle.

3.0

RESSOURCES HUMAINES

C.A. 2021-65

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION C.A. 2021-37 – PROFIL DE COMPÉTENCES ET APPEL DE CANDIDATURES AU POSTE D'ADJOINT EXÉCUTIF

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a adopté, le 8 mars 2021, sa résolution C.A. 2021-37 approuvant le profil de compétences et la classe salariale du poste d'adjoint.e exécutif.ive;

ATTENDU QUE suite à l'appel de candidatures aucune d'entre elles ne correspondait aux prérequis quant aux compétences;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit abroge sa résolution no C.A. 2021-37 approuvant le profil de compétences et la classe salariale du poste d'adjoint.e exécutif.ive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Considérant le sujet suivant, il est demandé à madame Sarah Orichefsky, assistante au greffe, de quitter la rencontre.

C.A. 2021-66**TRANSFORMATION DU POSTE D'ASSISTANTE GREFFE**

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a adopté, le 8 mars 2021, sa résolution C.A. 2021-37 approuvant le profil de compétences et la classe salariale du poste d'adjoint.e exécutif.ive;

ATTENDU QUE suite à l'appel de candidatures aucune d'entre elles ne correspondait aux prérequis quant aux compétences;

ATTENDU QUE le comité administratif a abrogé, par la résolution C.A. 2021-65, sa résolution C.A. 2021-37;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu de procéder à un remaniement de l'organigramme et des différentes tâches;

ATTENDU QUE la direction générale de la MRC du Granit a présenté au comité administratif une nouvelle proposition;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte de transformer le poste d'assistante au greffe pour celui d'adjointe à la direction générale et assistante au greffe avec les responsabilités, pour ce nouveau poste, équivalant à la classe D.

QUE l'organigramme de la MRC du Granit soit modifié de manière à ajouter ledit poste sous la responsabilité de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2021-67**ENGAGEMENT DE L'ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET ASSISTANTE AU GREFFE**

ATTENDU QUE le comité administratif a accepté, par sa résolution C.A. 2021-66, de transformer le poste d'assistante au greffe pour celui d'adjointe à la direction générale et assistante au greffe;

ATTENDU QUE madame Sarah Orichefsky occupe présentement le poste d'assistante au greffe;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit engage madame Sarah Orichefsky au poste d'adjointe à la direction générale et assistante au greffe, et ce, à compter du 10 mai 2021.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

QU'un plan de formation échelonné sur 3 (trois) années soit mis en place, de manière à lui permettre d'acquérir d'autres connaissances au niveau juridique et de l'autonomie dans différents dossiers afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Sarah Orichefsky est invitée à se joindre à nouveau à la rencontre.

Les maires félicitent madame Sarah Orichefsky pour sa nomination et pour le support qu’elle apportera à la directrice générale dans ses nouvelles fonctions.

C.A. 2021-68

CRÉATION DU POSTE D’AGENT.E ADMINISTRATIF.VE

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a adopté, le 8 mars 2021, sa résolution C.A. 2021-37 approuvant le profil de compétences et la classe salariale du poste d’adjoint.e exécutif.ive;

ATTENDU QUE le comité administratif a abrogé, par la résolution C.A. 2021-65, sa résolution C.A. 2021-37 et qu’il a plutôt transformé le poste d’assistante au greffe par sa résolution C.A. 2021-66;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu de procéder à un remaniement de l’organigramme et des différentes tâches;

ATTENDU QUE la direction générale de la MRC du Granit a présenté au comité administratif une nouvelle proposition;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte de créer un nouveau poste d’agent.e administratif.ve avec les responsabilités équivalentes à la classe C.

QUE l’organigramme de la MRC du Granit soit modifié de manière à ajouter ledit poste sous la responsabilité de la responsable de l’administration.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

C.A. 2021-69

ENGAGEMENT DE L’AGENTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l’engagement de madame Nancy Dumas à titre d’agente administrative;

ATTENDU QUE la direction a procédé à l’engagement de madame Nancy Dumas à titre d’agente administrative;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction et approuve l’engagement de madame Nancy Dumas à titre d’agente administrative, et ce, à compter du 17 mai 2021.

QUE son salaire soit celui de la classe C prévu à la grille salariale en tenant compte de l’expérience reconnue pour déterminer l’échelon.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucune question n’est posée.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s’ils ont des questions, ils peuvent s’adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC. Aucune question n’a été adressée à la MRC.

5.0

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**C.A. 2021-70****LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire d’ajournement de ce 29 avril 2021 soit levée, il est 17 h 48.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu’il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l’année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance d’ajournement du comité administratif de ce 29 avril 2021, et ce, pour les résolutions C.A. 2021-66, C.A. 2021-67, C.A. 2021-68 et C.A. 2021-69.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale